



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Présents : A. ESCURET, R. LORIVAL, C. TARRAGA, J. BOUISSON, C. COURTENS, P AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, M. CLUZEL, D. DOUARCHE, D. MASSOL, J. MAJRI, M. MURIOT, M. SIBILLE

Absent : D. AZEMA

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h10

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/01/2021.

Vote : Unanimité (13 présents).

2. DELIBERATION ADHESION COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'ARÇON AU SIAE.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Saint Martin de l'Arçon souhaite adhérer au syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (SIAE) de la Vallée du Jaur. Le Conseil Syndical du SIAE a approuvé cette demande d'intégration lors de son conseil syndical du 07 décembre 2020 ; celle-ci doit être approuvée par chacune des communes dans un délai de 3 mois.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer. C. TARRAGA informe le conseil qu'il a contacté Robert AZAIS, vice-président du SIAE, qui lui a fait part de la difficulté d'obtenir un chiffrage précis avant une trentaine de jours. Les membres du conseil sont disposés à approuver cette demande sous réserve d'informations précises relatives au coût financier de cette opération (montant subventionnable, répartition des charges financières, part assumée par la commune de Saint Martin de l'Arçon). Madame le Maire propose d'envoyer un courrier dans ce sens au Président du SIAE. La délibération est ajournée.

Arrivée de D. DOUARCHE à 18h20.

3. DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DSIL.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mener une action en matière de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments, il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries des bâtiments communaux de la base de plein air (logis-verts). 5 gîtes. A cet effet, il est opportun de profiter de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement locale (DSIL 2021), mise en place par l'Etat, pour la « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ». Un devis a été établi d'un montant HT de 15 839,15 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer, à ce sujet, un dossier de demande de subventions, au taux le plus avantageux possible dans le cadre de la dotation exceptionnelle DSIL 2021.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

C. COURTENS précise que ce sont les dernières menuiseries du parc locatif municipal qui sont à changer.

Vote : Unanimité (14 présents).

4. DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT, DRAC POUR ETUDE CHAPELLE DE LA VOULTE.

La Commune peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département de la dépense pour la mission étude de diagnostic-APS en vue d'une restauration extérieure de la chapelle de la Voulte, de l'aménagement de ses abords et de la restauration et de la consolidation du pont d'accès. Un devis a été établi par M. Fiore, architecte du patrimoine, d'un montant de 25 097,37 € HT. Pour cela un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles et du Département. Madame le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier et à le déposer auprès de la DRAC et du Département pour la mission étude de diagnostic-APS en vue d'une restauration extérieure de la chapelle de la Voulte, de l'aménagement de ses abords et de la restauration et de la consolidation du pont d'accès. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer. D. DOUARCHE demande le pourcentage possible pour une telle subvention, Madame le Maire précise que celle-ci peut atteindre 70% si la commune parvient à obtenir des fonds européens Leader par exemple.

Vote : Unanimité (14 présents).

5. MARCHE PUBLIC SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont répondu au marché : une offre de l'entreprise ENTECH (34140 MEZE) pour un montant de 53 223,50 € HT et une offre de l'entreprise OTEIS (34000 MONTPELLIER) pour un montant de 43 137,00 € HT. L'estimation du marché était de 59 130,00 € HT. La répartition pour les critères de choix était 60% pour la partie technique et 40% pour le prix de la prestation. Madame le Maire précise que la commune a bénéficié, dans l'analyse des offres, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'Hérault Ingénierie et que, se fondant sur l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui est une instance délibérative, réunie le 15 février 2021 a retenu l'offre de l'opérateur économique OTEIS pour un montant de 43 137,00 € HT soit 51 764,40 € TTC. Madame le Maire indique qu'il va falloir mettre en place rapidement un comité de pilotage.



6. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DICRIM.

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Le DICRIM est un document réalisé par le maire et librement consultable en mairie, c'est un diagnostic des risques et vulnérabilités locales. Il décrit également l'organisation permettant d'assurer la protection de la population. La commune a mis en place une cellule de crise municipale. Ces documents sont en cours d'actualisation. Une réflexion doit s'engager sur les moyens supplémentaires d'alerte à la population, SMS, panneau d'affichage... Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les documents opérationnels : cellule de crise municipale, plan d'actions et demande aux élus de valider ceux-ci, et par conséquent leur engagement dans le dispositif, afin de prendre les délibérations au prochain conseil municipal.

7. DELIBERATION VENTE MAISON SIDEN (ANNULE ET REMPLACE).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter deux parcelles (1434, 1436) dans le cadre de la vente de la « maison Siden ». Ces deux parcelles sont en effet inutilisables, ce sont des talus à forte pente avec en plus des contraintes de débroussaillage.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Unanimité (14 présents).

J. MAJRI pose la question de la vente ; Mme le Maire lui répond que la signature est normalement fixée au 19/02.

8. DELIBERATION OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander l'ouverture d'une ligne de crédit de 50 000 € sur un an qui pourrait s'avérer nécessaire car des subventions sont en attente. Madame le Maire présente les propositions du Crédit Agricole (0,95%) et de la Caisse d'Epargne (1,09%). Le choix se porte sur le Crédit Agricole qui n'impose aucune commission en cas de non-utilisation.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Unanimité (14 présents).

9. VENTE TERRAIN SUITE A UNE OFFRE.

La SAS Canoë Tarassac a fait une offre le 1 février 2021 concernant l'achat d'une parcelle F328 situé à Tarassac (Rabassede, Le Pioch). Cette parcelle, en zone inondable au bord de l'Orb, est référencée taillis simple, chêne vert. Cette parcelle n'a aucune utilité pour la commune et n'a aucun usage public. La vente de cette parcelle va dans le sens du développement économique de Canoë Tarassac. La surface de cette parcelle est de 1160 m² et SAS Canoë propose 2 € le m² et prend en charge les frais de notaire.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Unanimité (14 présents).

10. QUESTIONS DIVERSES

- I. BARTHE soulève le problème des manœuvres de camions dans la rue du Montadou. Madame le Maire propose de faire mettre en place un panneau « Voie sans issue » à l'entrée de la rue.
- P. AZA-VALLINA évoque la réunion avec Canoë Tarassac. Madame le Maire explique que la réunion s'est déroulée sereinement, et que les élus ont confirmé leur intention de conserver le parking public dans le domaine public de la mairie. P. AZA-VALLINA regrette que les membres du conseil n'aient pas été informés. Madame le Maire souligne que le principe de la réunion ayant été acté collectivement, il n'y avait aucune nécessité à informer chacun de la date et l'heure de celle-ci. Elle ajoute qu'elle a fait sorte qu'il y ait une parité (3 élus/3 représentants du canoë) et qu'après la réunion les membres du conseil ont reçu par mail un compte rendu bref de ce qui c'était passé.
- M. CLUZEL souhaite une réunion de la commission travaux. C. COURTENS fixe la date de la réunion au vendredi 19 février à 16h00, juste avant la réunion sur la signalétique. Madame le Maire précise qu'il est important de lister l'ensemble des travaux à prévoir sur l'année 2021 dans le cadre de la préparation budgétaire.
- P. AZA-VALLINA interroge sur les permanences d'élus le samedi matin. R. LORIVAL précise qu'il attend les retours des élus pour finaliser le planning de ces permanences.
- Madame le Maire demande rappelle aux membres du conseil de la nécessité de faire remonter les informations concernant les obligations légales de débroussaillage, de façon à prévenir les propriétaires concernés.

Fin de la séance : 19h25

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL

